

et des consulats ; négocie les conventions consulaires ainsi que les accords multilatéraux et bilatéraux ; suit l'évolution des mesures législatives affectant le statut des citoyens canadiens à l'étranger ; exerce des fonctions de liaison avec d'autres services publics tels que l'immigration, le traitement des cas de réfugiés et la citoyenneté ; forme le personnel du service extérieur ; formule des instructions touchant les postes à l'étranger et recommande les nominations de consuls honoraires ; évalue les services fournis et gère le programme d'immigration du Canada à l'étranger ; et coordonne les aspects externes des politiques et des programmes en matière d'immigration.

Services commerciaux. Affaires extérieures Canada s'occupe d'entretenir et de favoriser un climat commercial international qui soit à l'avantage des exportateurs canadiens en plus de servir d'autres intérêts économiques. Il est également chargé des politiques et des programmes destinés à sauvegarder et à promouvoir les intérêts commerciaux du Canada à l'échelle mondiale. En tant que point de contact entre le gouvernement fédéral d'un côté, et les gouvernements étrangers et les organismes internationaux qui influencent le commerce de l'autre, il tient des consultations auprès de ces derniers et travaille étroitement avec d'autres ministères, sociétés de la Couronne et organismes fédéraux, ainsi qu'avec les provinces, le monde des affaires et les milieux universitaires en vue d'atteindre ces objectifs.

Le Service des délégués commerciaux fait partie d'Affaires extérieures Canada depuis 1982 et il compte 91 bureaux dispersés dans 67 pays, bureaux situés soit directement au siège des ambassades et des hauts-commissariats, soit à des endroits distincts. Son rôle principal est de promouvoir le commerce d'exportation du Canada et de protéger les intérêts commerciaux du Canada à l'étranger.

Le ministère des Affaires extérieures administre également les politiques de Tourisme Canada à l'étranger et donne des conseils au sujet des activités consulaires.

Affaires consulaires et immigration. Tandis que la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a la totale responsabilité pour ce qui est de l'élaboration de la politique d'immigration et de la conception du programme, le ministère des Affaires extérieures est pour sa part responsable de la prestation des éléments de ce dernier à l'étranger. L'admission de réfugiés et d'autres immigrants est contrôlée au moyen de contingents annuels que fixe le gouvernement après avoir procédé à des consultations étendues à l'échelle du pays. Plus de 200 agents préposés à l'émission de visas, en poste dans 65 missions, choisissent non seulement les immigrants éventuels, mais égale-

ment les personnes qui souhaitent entrer temporairement au Canada pour y étudier, y travailler ou tout simplement pour le visiter. En 1987, 138 442 immigrants et 431 768 visiteurs ont reçu des visas à l'étranger.

Le ministère des Affaires extérieures gère le programme d'activités à l'étranger, et ce faisant, il joue un rôle dans l'élaboration de la politique d'immigration en intervenant pour placer celle-ci dans le contexte élargi de la politique étrangère. Les agents préposés aux visas sont en liaison avec les autres gouvernements et consultent ceux-ci sur toute une gamme de sujets tels que les politiques d'immigration et d'accueil des réfugiés ainsi que sur des questions touchant à la démographie et à d'autres politiques sociales.

À titre de pays signataire de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, le Canada a des obligations internationales auxquelles il doit satisfaire et une tradition humanitaire à maintenir. L'administration du programme des réfugiés est par conséquent une importante priorité dans la prestation des services d'immigration à l'étranger. En 1987, dans le cadre des dispositions visant les réfugiés et certaines catégories particulières de personnes aux termes de la *Loi sur l'immigration* et du règlement qui en découle, les agents préposés aux visas en poste à l'étranger ont sélectionné et traité plus de 21 000 cas de personnes déplacées.

Un grand nombre de Canadiens voyagent et résident à l'étranger. Ils peuvent compter sur les missions diplomatiques et consulaires du Ministère pour obtenir les passeports, les documents de citoyenneté et les services notariaux dont ils ont besoin, et pour obtenir de l'aide ou se renseigner au sujet d'un large éventail de questions canadiennes et étrangères. Le Ministère vient également en aide aux Canadiens qui se retrouvent dans une situation difficile à l'étranger, que ce soit pour des raisons comme la perte d'argent et de documents de voyage, une arrestation et un emprisonnement, une maladie ou un décès, des troubles civils, un sinistre ou toute autre chose.

Bureaux des passeports. Les passeports sont délivrés aux citoyens canadiens par l'intermédiaire du bureau principal des passeports à Hull et des bureaux situés dans les villes de St. John's, Halifax, Fredericton, Montréal, Saint-Laurent, Québec, Ottawa, Toronto, North York, Scarborough, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria. De nouveaux bureaux seront bientôt ouverts à Regina, à Thunder Bay et à Jonquière. À l'étranger, ce service est offert par les missions diplomatiques et consulaires. Des certificats d'identité sont également délivrés au Canada aux immigrants reçus